



## 15ème législature

<b>Question N° :</b> <b>17393</b>	De <b>M. Jean-Bernard Sempastous</b> ( La République en Marche - Hautes-Pyrénées )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Solidarités et santé		<b>Ministère attributaire</b> > Santé et prévention
<b>Rubrique</b> > professions de santé	<b>Tête d'analyse</b> > Limite d'âge au sein du Conseil de l'ordre des médecins	<b>Analyse</b> > Limite d'âge au sein du Conseil de l'ordre des médecins.
Question publiée au JO le : <b>26/02/2019</b> Date de changement d'attribution : <b>21/05/2022</b> Question retirée le : <b>21/06/2022</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

M. Jean-Bernard Sempastous appelle l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la santé sur la limite d'âge au sein du Conseil de l'ordre des médecins. Alors que la France manque de médecins dans les campagnes et les zones de montagne, comme dans les Hautes-Pyrénées, et que ceux qui exercent sont débordés d'activités, il semble difficile de leur demander de participer activement au fonctionnement de l'ordre. En effet, une majorité de praticiens soulignent que lorsqu'ils étaient en pleine activité, le temps manquait pour venir assister aux séances du Conseil. Il lui demande les raisons de cette disposition relative à la limite d'âge au sein du Conseil et si une suspension de cette mesure est possible, dans l'attente, pourquoi pas, d'une démographie médicale plus satisfaisante.